



## COMMUNIQUÉ

---

### **Les Parcs éoliens de Témiscouata participent au Congrès mondial acadien**

*Saint-Honoré-de-Témiscouata (Québec), le 21 août 2014* – À l'occasion du Congrès mondial acadien 2014, Boralex inc. (« Boralex ») et la Municipalité régionale de comté (« MRC ») de Témiscouata ont aujourd'hui proposé une visite du chantier de construction des Parcs éoliens de Témiscouata dans le cadre du colloque « Le futur de l'énergie en Acadie : Une approche durable et responsable », auquel près d'une cinquantaine de personnes ont participé.

Cette visite a permis aux participants de constater non seulement la qualité du site et l'avancement des travaux, mais également d'en apprendre sur les retombées économiques significatives du projet dans sa région hôte. En effet, les 10 fondations du parc éolien communautaire Témiscouata I sont complétées et le montage des éoliennes est en cours afin de mettre en service les premiers 25 MW d'ici la fin de 2014. Les travaux du parc éolien Témiscouata II vont également bon train alors que 65 % des chemins et 60 % des fondations sont complétés ce qui représente une avance selon l'échéancier initial. La mise en service de ces 50 MW supplémentaires est prévue d'ici la fin de 2015.

Jusqu'à présent, la construction des parcs éoliens de Témiscouata ont engendré plus de 2,4 M\$ de retombées économiques directes au Témiscouata et de nombreuses retombées indirectes. Enfin, des 200 travailleurs impliqués, près de 40 % sont de la région du Bas-Saint-Laurent et du Témiscouata.

Madame Guylaine Sirois, préfet de la MRC de Témiscouata, se réjouissant de l'avancement des travaux, mentionne que « cette visite nous permet de démontrer que le projet communautaire, sur lequel nous travaillons depuis plusieurs années avec notre partenaire Boralex, va bientôt se concrétiser. Toute notre communauté profite déjà des retombées positives. »

Également dans le cadre du Congrès mondial acadien, monsieur Hugues Girardin, vice-président, développement de Boralex, a participé à une conférence portant sur les projets de développement d'énergies durables communautaires. Monsieur Girardin a souligné « l'excellente collaboration de la MRC de Témiscouata et de la population de la région. Le site éolien que nous construisons produira une énergie durable, ce qui est possible grâce à une relation durable avec la communauté. »

#### **À propos des Parcs éoliens de Témiscouata**

*Les Parcs éoliens de Témiscouata, d'une puissance contractée totalisant 75 MW, comportent le parc éolien communautaire Témiscouata (Témiscouata I) de 25 MW réalisé en partenariat par la MRC de Témiscouata et Boralex, dont la mise en service est prévu en décembre 2014 et le projet éolien Témiscouata II de 50 MW dont la mise en service est prévue à la fin de 2015.*

### **À propos de la MRC de Témiscouata**

La Municipalité Régionale de Comté de Témiscouata est un organisme qui oeuvre en aménagement du territoire, en urbanisme, en protection de l'environnement, en développement régional, culturel et sociocommunautaire. Sous la présidence d'un préfet élu au suffrage universel, le conseil de la MRC est composé des maires et mairesses des 19 municipalités de son territoire. Par son action politique, la MRC assure un leadership mobilisateur au service de ses concitoyens et concitoyennes. En plus de se préoccuper de l'organisation physique de son territoire, la MRC s'implique au niveau de nombreux dossiers de développement régional qui ont une incidence directe sur le mieux-être et sur la qualité de vie de sa population.

### **À propos de Boralex**

Boralex est une société productrice d'électricité vouée au développement et à l'exploitation de sites de production d'énergie renouvelable. À l'heure actuelle, la Société opère une base d'actifs totalisant une puissance installée de plus de 650 MW au Canada, en France et dans le nord-est des États-Unis. De plus, Boralex est engagée, seule ou avec des partenaires canadiens et européen, dans des projets énergétiques en développement représentant environ 250 MW additionnels qui seront mis en service d'ici la fin 2015. Employant plus de 200 personnes, Boralex se distingue par son expertise diversifiée et sa solide expérience dans quatre types de production d'énergie – éolienne, hydroélectrique, thermique et solaire. Les actions et les débentures convertibles de Boralex se négocient à la Bourse de Toronto sous les symboles BLX et BLX.DB respectivement. Pour de plus amples renseignements, visitez [www.boralex.com](http://www.boralex.com) ou [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

### **Mise en garde à l'égard d'énoncés prospectifs**

Certaines déclarations contenues dans ce communiqué, incluant celles ayant trait aux résultats et au rendement pour des périodes futures, constituent des déclarations prospectives fondées sur des prévisions actuelles, au sens des lois sur les valeurs mobilières. Boralex tient à préciser que, par leur nature même, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et que ses résultats, ou les mesures qu'elle adopte, pourraient différer significativement de ceux qui sont indiqués ou sous-entendus dans ces déclarations, ou pourraient avoir une incidence sur le degré de réalisation d'une projection particulière. Les principaux facteurs pouvant entraîner une différence significative entre les résultats réels de la Société et les projections ou attentes formulées dans les déclarations prospectives incluent, mais non de façon limitative, l'effet général des conditions économiques, la disponibilité et l'augmentation des prix des matières premières, les fluctuations de diverses devises, les fluctuations des prix de vente d'électricité, la capacité de financement de la Société, les changements négatifs dans les conditions générales du marché et des réglementations affectant son industrie, ainsi que certains autres facteurs énumérés dans les documents déposés par la Société auprès des différentes commissions des valeurs mobilières.

Aucune assurance ne peut être donnée quant à la concrétisation des résultats, du rendement ou des réalisations, tels qu'ils sont formulés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives. Le lecteur est donc prié de ne pas accorder une confiance exagérée à ces déclarations prospectives. À moins de n'y être tenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, la direction de Boralex n'assume aucune obligation quant à la mise à jour ou à la révision des déclarations prospectives en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres changements.

– 30 –

### **Pour de plus amples renseignements :**

#### **Médias**

Patricia Lemaire  
Directrice, affaires publiques et communications  
Boralex inc.  
(514) 985-1353  
patricia.lemaire@boralex.com

Caroline Chassé  
Directrice des communications  
MRC de Témiscouata  
418-899-6725 poste 111  
cchasse@mrctemis.ca